

Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du 09 mars 2026

au siège 34 Grand Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le NEUF du mois de MARS à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 mars 2026.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs FOURNIER, MATELIC, MULLER, ROVIERO et SCHWEIZER

Membres ayant donné procuration : M. FAVIER à Mme LAMARQUE, M. HEISER à M. MATELIC
M. CORRADI à M. SCHWEIZER, M. BOLTZ à M. FOURNIER

Membre absent : M. MUNIER

Le **Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2026

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 09 février 2026.

DB 2026-18 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 4 109 €, dans le cadre l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2026-19 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 4 084 €.

DB 2026-20 – Opération Ravalement de façade – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à un particulier, dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades.

DB 2026-21 – Société « VIVEST » - Acquisition-amélioration de 19 logements rue Holgosse à Rombas – Demande de garantie d'emprunt

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame LAMARQUE n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes, à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt de 1 019 391 euros souscrit par la société VIVEST, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt de la Commune de Sainte-Marie-aux-Chênes à hauteur de 25 %,
- Et ADOPTE, à cet effet, la délibération proposée.

DB 2026-22 – Société « VIVEST » - Acquisition-amélioration de 19 logements rue Holgosse à Rombas – Demande de garantie d'emprunt

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur FOURNIER n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes, à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt de 1 452 247 euros souscrit par la société VIVEST, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt de la Commune de Rombas à hauteur de 25 %,
- Et ADOPTE, à cet effet, la délibération proposée.

DB 2026-23 – Société « VILOGIA » - Acquisition-amélioration de 24 logements collectifs rue Heurteaux à Moyeuvre-Grande – Demande de garantie d'emprunt

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur ROVIERO n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes, à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt de 3 294 446 euros souscrit par la société VILOGIA, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt de la Commune de Moyeuvre-Grande à hauteur de 25 %,
- Et ADOPTE, à cet effet, la délibération proposée.

DB 2026-24 – Mise en œuvre de la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) et demande de prolongation du PLH actuel

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, et d'en approuver les modalités générales telles que présentées,
- Et DÉCIDE de solliciter l'accord du représentant de l'État afin de proroger la validité du PLH actuellement en vigueur, conformément à l'article L.302-4-2 du code de la construction et de l'habitation, jusqu'à l'approbation du nouveau PLH et pour une durée maximale de deux ans.

DB 2026-25 – Elaboration du 4ème Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Commune du Pays Orne Moselle - Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir l'offre de la société HABITAT ET TERRITOIRE CONSEIL – 2 rue du Lord Byron, 75008 PARIS, pour l'attribution du marché « Elaboration du Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de la CCPOM », pour un montant de 60 400 € H.T., soit 72 480 € T.T.C.,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché à passer à cet effet, avec ce Bureau d'Etudes.

DB 2026-26 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Mise à disposition d'un terrain au profit de la Société « NGE Energies Solutions » - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de donner son accord pour la mise à disposition, au profit de la Société « NGE Energies Solutions », d'un terrain de 294 m² (section 09 parcelle 210) située sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange ;
- PRÉCISE que cette mise à disposition est accordée moyennant le versement d'une indemnisation forfaitaire de 29,40 € TTC/mois, soit 352,80 € TTC/an ;
- DÉCIDE de formaliser les modalités de cette mise à disposition dans une convention à passer avec la Société « NGE Energies Solutions » ;

- Et AUTORISE le Président ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

DB 2026-27 - Marché pour la fourniture de sacs de tri – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un accord cadre à bons de commande, d'une durée de deux ans, avec la société PTL SAS, Avenue des Canadiens, BP3, 76860 Ouville-La-Rivière pour la fourniture de sacs de tri, pour un montant minimum de 37 500 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant, à signer le marché à passer à cet effet et tous les documents y afférents.

DB 2026-28 - Convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermiques - Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la passation d'un avenant à la convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermiques, passée avec l'éco-organisme « ECOLOGIC », afin de formaliser l'évolution des conditions financières prévues dans cette convention,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant, à signer cet avenant.

DB 2026-29 - Maisons « France-Services » - Mise en place de permanences juridiques par le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle (CDAD) et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) de Metz Thionville - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la mise en place de permanences juridiques afin de permettre aux habitants du territoire de s'informer sur leurs droits et d'être accompagnés dans leurs démarches juridiques,
- APPROUVE la convention à passer, à cet effet, avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle (CDAD) et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) de Metz Thionville,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférant.

DB 2026-30 - Construction d'une « structure multi accueil petite enfance » à Moyeuvre-Grande – Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler la demande d'attribution d'une subvention par l'Etat, dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour la construction d'une « Structure multi accueil petite enfance » à Moyeuvre-Grande,
- Et APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté.

DB 2026-31 - Structure Multi accueil Petite Enfance de Rombas - Convention de mise à disposition d'un terrain par la Ville de Rombas - Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur FOIRNIER, Maire de Rombas, n'a pas pris part au vote de ce point,

- DÉCIDE de signer un avenant à la convention passée entre la Ville de Rombas et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour la mise à disposition du terrain sur lequel est implantée la structure multi accueil de Rombas afin de permettre la refacturation de la taxe foncière à la CCPOM,
- Et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa réalisation.

DB 2026-32 - Mise en place d'un service de location de vélos longue durée – Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à la Société « FLEETA / E-BIKE SOLUTION SAS », 30 route de la Gravière - 38200 VIENNE, le marché à bons de commande pour la mise en place d'un service de location de vélos longue durée, pour la location de 20 vélos minimum et dans la limite de 200 000 € T.T.C, pour la durée totale du marché, soit 2 ans (un an reconductible une fois douze mois),
- Et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre, ainsi que les bons de commandes qui s'y rattachent dans les limites fixées par l'accord-cadre.

DB 2026-33 - Personnel Communautaire - Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la création d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) à temps compet,
- Et AUTORISE le Président à signer les arrêtés correspondants.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lionel FOURNIER".

Lionel FOURNIER